

*Département du Nord*

*Commune de*  
**TROISVILLES**

Arrêté 2024-07-05 du 29 juillet 2024



### Arrêté portant permis de stationnement

Le Maire de la commune de TROISVILLES

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur TIMOLEON Patrice en date du 29 juillet 2024 qui souhaite effectuer des travaux sur sa toiture en occupant temporairement le domaine public 6 rue du Général de Gaulle,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

### ARRETE

**Article 1** - Du 29 juillet 2024 au 30 août 2024, Monsieur TIMOLEON Patrice est autorisé à procéder à des travaux sur toiture 6 rue du Général de Gaulle.

**Article 2** - Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Déversement et dépôt de matériel
- Sécurité : Monsieur TIMOLEON Patrice prendra les dispositions pour assurer la sécurité des piétons.

**Article 3** - La signalisation sera mise en place par Monsieur TIMOLEON Patrice.

**Article 4** - Monsieur TIMOLEON Patrice occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 5** - Monsieur le Maire de la commune de TROISVILLES est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Notification sera faite aux intéressés.

Troisvilles, le 29 juillet 2024.

Le Maire,

Jérémy RICHARD.

